



A.L.P. - ANNECY LAC PECHE

Compte rendu

Date : 22 mars 2022

Référence : 2022.03.003
Version : 2.0

Objet : Réunion du CA d'Anancy Lac Pêche (ALP)

Date : 14 mars 2022 à 17 h 30

Lieu : Salle du Parmelan de SEVRIER

Présents : P. BOUCHARD
P. BOUTILLON
A. CHAMPRENAUD
C. CAUSARD
P. DARSY
R. DECARRE
P. DE KETELAERE
JF DUFRESNE
JL. GASSMANN
B. GENEVOIS
C. GRISOLET
R. GUENARD
A. HOFFARTH
A. LAINE
G. LAMOUILLE
P. LITTOZ
R. LOSTE
Y. MAGNANI
Q. TISSOT
G. ZAMBIANCHI

Excusés : C. DECARRE
C. LAUGIER

Destinataires : Participants + excusés

Copies :

Le CR du dernier CA est approuvé.

1. COMMISSION « FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF »

Information des nouveaux membres / organisation :

Le CA est constitué de 15 membres élus lors de l'AG de décembre 2021.

Trois membres complémentaires sont cooptés : Cédric DECARRE, Remi GUENARD et Christian CAUZARD

Bureau : Yann (président), Patrick (vice-président), Gilbert (trésorier), Jean-Luc (secrétaire), Roland (responsable commission) et Romain (responsable commission).

Les 5 commissions thématiques existantes sont maintenues :

- Animation
- Information et communication
- Formation et pratique de la pêche
- Protection du lac et gestion piscicole
- Fonctionnement associatif

Le CA se réunira tous les deux mois de même que le bureau, en alternance.

Les commissions se réuniront autant de fois que nécessaire, à l'initiative de leurs responsables.

Un état des comptes sera présenté par Gilbert au minimum un CA sur deux.

ALP participe à deux commissions sur invitation de ses partenaires institutionnels :

- La commission piscicole, réunie par la DDT deux fois par an.
- La commission « lac » / collège « usagers », réunie par l'Etat et le SILA : une à deux fois par an + groupes de travail thématiques (observatoire du lac, espèces invasives).

Clôture des comptes de l'exercice écoulé (01 octobre 2020 au 31 décembre 2021).

Gilbert présente les comptes de l'exercice écoulé.

Le CA les valide à l'unanimité.

Ils seront soumis à l'examen des vérificateurs aux comptes avant leur envoi à la Fédération départementale.

La validation en AG se fera en janvier 2023 comme convenu lors de l'AG de décembre 2021.

Rénovation de La Puya

Le terrain appartient à la ville d'Annecy et a été mis à disposition des associations de pêche dans le cadre d'un bail emphytéotique à construire de trente ans, renouvelable par tacite reconduction. La mise à disposition de la grotte a fait l'objet d'un avenant calé sur la durée du bail initial.

L'exercice en cours se termine en 2033.

Les bâtiments ont été construits par les associations de pêche au début des années 60. Les deux APPMA « Annecy Rivières » et « Annecy Lac pêche » sont aujourd'hui « nus propriétaires indivis ». Il leur appartient de faire réaliser les travaux sur les bâtiments. L'entretien des abords revient à la ville d'Annecy.

Les modalités d'occupation des bâtiments et la répartition des coûts (y compris de fonctionnement) entre les APPMA ont fait l'objet, lors de leur construction, d'une convention qui instaure également un comité de gestion paritaire.

Cette convention mérite d'être réactualisée dans la perspective des travaux de rénovation.

En première approche, le montant des travaux « indispensables » avoisinerait les 250 000 euros.

Compte-tenu du zonage réglementaire (PLU...), leur réalisation est toutefois soumise à l'accord de l'architecte conseil de la ville d'Annecy et de l'architecte des bâtiments de France. Les recommandations/contraintes d'urbanisme pourraient induire des surcoûts importants.

Des échanges ont d'ores et déjà été initiés avec la ville ; mais le recours à un architecte pour établir et déposer la déclaration de travaux sera vraisemblablement indispensable.

Dans le cadre du « plan pêche départemental » (Conseil départemental de la Haute-Savoie), une subvention de 50% du montant des travaux pourra vraisemblablement être obtenue.

Des contacts sont pris par ailleurs avec la ville pour définir les modalités de son soutien financier et d'un éventuel partenariat dans le cadre de la constitution de son réseau de « pôles de sensibilisation à l'environnement » (aménagement de la grotte pour l'accueil de scolaires ?).

Les possibilités d'obtention d'une aide de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Fédération nationale de la pêche seront étudiées (mais semblent très réduites dans le cadre des règles d'attribution actuelles).

Au final, il serait souhaitable que le « reste à charge » pour les deux APPMA n'excède pas 20%.

2. COMMISSION « INFORMATION - COMMUNICATION »

Le sommaire « type » du bulletin annuel a été retravaillé par la commission pour préciser, notamment, la place des encarts publicitaires et des différentes rubriques (connaissance et protection du lac, gestion piscicole, techniques de pêche, etc...).

Il importe de trouver de nouveaux sponsors.

Les possibilités d'éditions sur du papier « recyclé » seront examinées (maintien d'une bonne qualité des illustrations, etc...).

Pour le prochain numéro, trois articles sont déjà retenus : « le lac vu du fond » (auteur : Coulée Douce) ; « modalités d'élevage des ombles » (auteur : Bernard) et « le lac de Sainte-Croix du Verdon » (auteurs : Romain, Quentin et Rémi).

3. COMMISSION « FORMATION – PRATIQUE DE LA PECHE »

Planning des stages de pêche 2022

Stage 6 enfants / 5 jours : 1 stage en avril, 2 stages en juillet et un stage en août.

Stage 3 jours / adultes : 1 stage en juillet et 1 en août.

Stage « carnassiers » (17 h – 20 h) : 1 stage en juillet et 1 stage en août

Dissolution de l'association Sevrier Loisir Pêche (SLP) :

Suite à sa dissolution, l'association Sevrier Loisir Pêche (SLP) donne le reliquat de sa trésorerie à l'école de pêche de l'ALP. A réception du virement, une lettre de remerciement sera adressée à son dernier Président (A. JALLET).

Aménagement de pontons de pêche accessibles PMR

L'aménagement d'un emplacement PMR sur le ponton de pêche des Marquisats par la ville d'Annecy devrait se concrétiser en février-mars.

En lien avec le Conseil départemental, des contacts vont être pris avec les communes pour l'installation de pontons sur quatre emplacements complémentaires (objectif à terme : un par commune).

Le projet a été présenté aux services de l'Etat (Unité Lac) pour obtenir son accord de principe.

4. COMMISSION « PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE »

Plan Lac d'Annecy 2030

Les remarques ALP sur le projet (présenté lors de la commission lac de juin 2021) ont été adressées au SILA début mars. Un accusé de réception nous a été retourné par le Président qui se propose de les soumettre aux élus du SILA.

Bassins « géniteurs » de la pisciculture et bateau « garderie »

Dans le cadre du plan pêche départemental, une aide a été sollicitée pour la réfection des bassins circulaires où sont maintenus les géniteurs de la pisciculture (revêtement, alimentation en eau, couvercles...) ; ainsi que pour l'achat d'un bateau destiné, notamment, à faciliter la surveillance de la pêche et l'alevinage (motorisation pour tout ou partie électrique si possible).

Les dossiers sont à finaliser.

Cartographie des herbiers

L'avancée du projet est bloquée dans l'attente de la communication du travail demandé par l'Etat à l'entreprise IDEX qui n'a pas encore été rendu à ce jour.

Plan De Mobilité (PDM) du Grand Annecy

ALP a déposé des remarques dans le cadre de l'enquête publique pour souligner l'incohérence entre les objectifs de réduction des impacts environnementaux et :

- le choix d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) rive Ouest plutôt que d'un TRAM.
- la mise en service de navettes lacustres équipées de moteurs thermiques de forte puissance.

Moule quagga

Bernard et Pierre ont participé à un groupe de travail de la commission lac chargé de réfléchir aux moyens d'éviter son apparition.

L'impossibilité de l'éradiquer, voire même de la limiter, une fois présente, a été rappelée ; de même que l'importance des impacts écologiques et économiques qu'elle provoque.

La réduction du nombre de mises à l'eau pour permettre un contrôle sérieux des bateaux en provenance de l'extérieur apparait comme la seule solution de nature à réduire efficacement les risques.

Cartographie des frayères Féra / Système d'Information Géographique (SIG) de l'ALP

La cartographie des frayères des féras a été initiée au cours de l'hiver 2021/2022 sous l'égide de l'OFB.

Pratiquement tout le linéaire de rivages potentiellement favorables (présence de galets ou de blocs rocheux) et accessibles du bord a été prospecté.

Le complément (Roc de Chère, rives « privatisées ») sera prospecté en bateau au cours de l'hiver 2022-2023.

La mise en place d'un système d'information géographique (SIG) est en cours pour traiter les données recueillies. Son développement permettra également par la suite de faciliter l'instruction des dossiers et la mise en œuvre des actions ALP.

Un protocole de suivi complémentaire visant à préciser chaque année l'importance et la période de fréquentation des principales frayères a été mise en place par l'OFB. ALP a apporté son aide pour le suivi 2021-2022.

Frai naturel des ombles

Avec l'appui de La Coulée douce, des enregistreurs thermiques vont être installés sur la frayère de Menthon pour pouvoir juger de l'importance du « réchauffement » de l'eau pendant la période d'incubation.

Réduction des micropolluants

Des contacts ont été pris avec le Conseil départemental pour sensibiliser les élus et les inciter à mettre en œuvre des mesures de traitement des eaux de ruissellement des deux routes départementales, avant leur rejet dans le lac : à suivre...

5. INFORMATION / QUESTIONS DIVERSES

Nouveau Conseil d'administration de la Fédération de pêche de Haute Savoie (2022-2026).

Sur les quinze membres du CA, un candidat présenté par ALP a été élu.

Le nouveau bureau fédéral est constitué de : Yann MAGNANI (président), René VENET (vice-président), Pierre PICOLET-PELLET (trésorier) et Franck MARGAS (secrétaire).

Date du prochain CA

Le prochain CA se déroulera le mardi 10 mai 2022 à 17 h 30 dans les locaux de l'ALP.